



Désaccord propriétaire/ cautionnaire

Par **Bisounours64**, le **09/07/2010** à **14:26**

J'étais caution(par défaut)de mon neveu pour un appartement(F1).Mon neveu,reconnu comme handicapé,travaille à l'ADAPEI.Lors du départ de l'appartement,un état des lieux a été fait en présence de mon neveu,de l'éducateur et de la propriétaire.En tant que cautionnaire,j'aurais souhaité être présente,mais je n'ai pas été informée de cet état ds lieux(fait en mars 2010).En juin 2010,soit 3 mois plus tard!!!je reçois un courrier de la propriétaire me demandant 1000 euros en réparation des soi disants dommages,en plus de la caution de 980 euros qu'elle conserve.Sachant que le beau père de mon neveu avait effectué des menus travaux(peinture et autres)et avait trouvé l'appartement plus que correct avant l'état des lieux.Les 1000 euros réclamés correspondent à des devis obtenus par la propriétaire chez les professionnels les plus chers!Mon neveu conteste cette somme.Avec son éducateur ils font une demande au juge des référés.Mes questions:

-[fluo]Puis je contester cet état des lieux n'ayant pas été présente[/fluo]?

-[fluo]Si je ne peux pas le contester,puis je contester le devis et demander d'en effectuer auprès de professionnels de mon choix[/fluo]?

-[fluo]Puis je attendre la décision du juge des référés avant de donner suite à cette affaire[/fluo]?

-[fluo]Mon neveu étant solvable,suis je obligée de payer à sa place?

-Je crains que la propriétaire ait déjà effectué les travaux.Si tel est le cas,en avait elle le droit[/fluo]?